|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR**  **LES ESPÈCES**  **MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP13/Doc.28.1.6  20 septembre 2019  Français  Original : Anglais |

13ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020

Point 28.1 de l’ordre du jour

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE**

**L'ACTION CONCERTÉE**

**POUR LES**

**RAIES DU GENRE MOBULA (MOBULIDAE)**

Résumé:

Manta Trust et Wildlife Conservation Society ont soumis le rapport ci-joint sur la mise en œuvre de l'Action concertée pour les raies du genre mobula (*Mobulidae*), UNEP/CMS/Action concertée 12.6

\* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE**

**L'ACTION CONCERTÉE**

**POUR LES**

**RAIES DU GENRE MOBULA (MOBULIDAE)**

UNEP/CMS/CONCERTED ACTION 12.6

1. ACTION CONCERTÉE

Titre : Action concertée pour les raies du genre mobula (*Mobulidae*)

Identification du document :UNEP/CMS/Action concertée 12.6

1. ORGANISMES REMETTANT LE RAPPORT - MANTA TRUST ET WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY

Manta Trust est une organisation internationale qui adopte une approche multidisciplinaire de la conservation des raies mobula (*Mobula* spp.) et de leur habitat en effectuant des recherches et études scientifiques approfondies, en sensibilisant et en éduquant le grand public et les parties prenantes de la communauté. Le réseau de Manta Trust s'étend partout dans le monde, et assure notamment des collaborations et des projets affiliés dans plus de 25 pays et dans plusieurs états de l'aire de répartition. Manta Trust est un partenaire de coopération du MdE sur les Requins de la CMS.

Wildlife Conservation Society est une organisation internationale de protection de la nature qui œuvre pour la sauvegarde de la faune et de la flore sauvages dans le monde entier par le biais de la science, de la conservation, et de l'éducation, et en inspirant les populations en les incitant à accorder une plus grande valeur à la nature. WCS travaille partout dans le monde, dans plus de 60 pays, et son programme de conservation de la mer est appliqué dans plus de 20 pays pour protéger des habitats marins et des espèces sauvages clés, mettre fin à la surpêche et protéger les espèces clés, notamment les requins et les raies. WCS est un partenaire fondateur de l'Initiative mondiale pour les requins et les raies (GSRI), qui met en œuvre une stratégie mondiale décennale visant à : sauver les espèces de requins et de raies de l'extinction ; assurer la transition des pêcheries de requins et de raies vers la durabilité ; contrôler efficacement le commerce international des parties et produits provenant de requins et de raies ; et réduire la consommation de produits de requins et de raies provenant de sources illégales ou non durables. WCS est un partenaire coopérant du mémorandum d’entente sur les requins de la CMS.

1. ESPÈCES CIBLES

Classe : Chondrichthyes

Ordre : Rajiformes

Famille : Mobulidae (toutes les espèces)

1. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES ACTIVITÉS

**Activité 1 : Mettre en œuvre une stratégie globale de conservation des raies mobula**

Manta Trust a publié la Stratégie et le plan d'action mondiaux pour les raies mobula (Ender *et al.,* 2018), offrant un aperçu complet du statu quo et des travaux futurs nécessaires pour conserver les raies mobula. La stratégie comprend des actions prioritaires et des domaines d'intervention et intègre les actions de Lawson *et al.* (2017).

Stewart *et al.* (2018) a publié un examen complet, avec des recommandations sur les priorités de recherche pour les raies mobula. Ces informations sont intégrées à la stratégie et au plan d'action mondiaux, qui constituent la référence clé de cette action concertée.

Manta Trust a publié un guide de terrain complet de 144 pages intitulé « Guide des raies manta et diables de mer du monde » comprenant des informations détaillées sur l'identification, les caractéristiques, les menaces et la répartition de chacune des espèces de cette famille de raies. Il constitue une ressource essentielle pour la gestion des pêches, l'application du commerce international et pour tous ceux qui souhaitent soutenir les efforts en cours de recherche et de conservation de cette famille de raies menacée.

**Activité 2 : Encourager la conservation et la gestion collaboratives et communautaires**

Manta Trust et Mobula Project Indonesia ont mis au point une base scientifique pour la pêche au requin et aux raies dans un lieu de pêche clé à Java, en Indonésie. Nous avons effectué une surveillance régulière de la pêche aux élasmobranches pendant 14 mois. Cela fournit l'ensemble de données le plus complet sur la pêche à cet endroit, étayé par des informations socio-économiques recueillies au cours d'entretiens avec les pêcheurs. Nous avons présenté les données scientifiques sur la pêche des requins et des raies de Java au cours d'un symposium national et nous lançons la deuxième phase de cette recherche en octobre 2019.

En partenariat avec Blue Resources, des données complètes sur la pêche des requins et des raies au Sri Lanka ont été recueillies. Celles-ci incluaient des informations socio-économiques provenant des communautés de pêcheurs à travers le pays. Un total de 42 espèces de requins ont été enregistrées, 4 inscrites à l'Annexe II de la CITES et 7 inscrites aux Annexes de la CMS, tandis qu'un total de 41 espèces de raies ont été enregistrées, dont cinq sont inscrites à l'Annexe II de la CITES et 11 sur aux Annexes de la CMS.

Au Pérou, nous avons recueilli des informations socio-économiques sur les options de diversification des moyens de subsistance au sein des communautés de pêcheurs. Nous avons mené une étude visant à évaluer les options de moyens de subsistance pour les pêcheurs, afin d'identifier des alternatives autres que le tourisme s'appuyant sur les mobula, qui s'avère difficile à mettre en œuvre. Les résultats nous permettront de mettre au point des opportunités pour les communautés en plus de permettre de recueillir des données sur les pêches ou les observations.

**Activité 3 : Réduire la prise intentionnelle et la prise accidentelle des mobula**

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a adopté une résolution visant à améliorer le recueil de données sur les raies mobula et à mettre en œuvre des mesures d'atténuation des prises accidentelles à la suite des recommandations scientifiques établies par le Manta Trust. Il s'agit de la deuxième organisation régionale de gestion des pêches après la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT) à adopter une résolution visant à atténuer les prises accidentelles et à améliorer les connaissances scientifiques sur l'espèce.

En l'absence d'informations réelles sur la réalité de la survie et les conditions de survie des raies après leur libération des filets de pêche à la senne coulissante dans le Pacifique Est, M. Stewart et M. Hall ont lancé un projet visant à former des observateurs des pêches afin d'évaluer l'impact de cette pêche sur ces espèces concernées par les prises accidentelles et d'établir des recommandations de meilleures pratiques en matière de relâche pour améliorer le taux de survie des raies.

En utilisant de nouveaux outils génétiques pour savoir quelles espèces de mobula sont pêchées en prises accidentelles dans la pêche au thon à la senne coulissante dans le Pacifique Est, M. Croll et son équipe collaborent avec la Commission interaméricaine du thon tropical pour inverser la tendance concernant ces raies mal connues et particulièrement menacées. Enfin, une étude de doctorat portant sur une analyse globale de la structure des espèces a été réalisée par le M. Hosegood en 2019. La génétique est un puissant outil de conservation et les analyses génétiques nous aident à identifier correctement les espèces et à découvrir les populations les plus en difficulté.

**Activité 4 : Surveiller, évaluer et adapter les stratégies de conservation et de gestion**

La *mobula birostris* a été ajoutée à la liste des espèces protégées aux États-Unis d'Amérique et des plans de gestion de la conservation sont en cours d'élaboration pour mieux protéger cette espèce. La NOAA (Administration nationale américaine des océans et de l'atmosphère) concentre ses efforts de recherche sur cette espèce et a établi des collaborations avec des chercheurs sur les raies manta le long de la route migratoire de la *mobula birostris* au Mexique et au Pérou.

Avec la Wildlife Conservation Society et la Misool Foundation, financée par le Shark Conservation Fund, le Manta Trust poursuivra ses travaux en Indonésie pour élaborer et mettre en œuvre des réformes de gestion fondées sur la science. L’objectif est d’aider le gouvernement indonésien à mettre en œuvre efficacement la CITES pour les raies mobula, ce qui permettra de réduire la mortalité des mobula dans les pêches au filet maillant. Nous identifierons des solutions pratiques pour réduire les prises accidentelles de mobula et mettre en œuvre la CITES, qui peuvent être intégrées aux plans de gestion de la pêche et aux politiques de mise en œuvre de la CITES. Nous aiderons également les parties prenantes à améliorer et à mettre en œuvre des cadres stratégiques aux niveaux national, provincial et local, axés sur la recherche.

1. MODIFICATIONS APPORTÉES À LA VERSION ORIGINALE DE L’ACTION CONCERTÉE (LE CAS ÉCHÉANT)

Les activités des actions concertées ont été modifiées pour s'aligner sur la stratégie et le plan d'action globaux de Manta Trust, qui constituent désormais le document de référence clé.

La version originale de l'action Activité 1 visant à examiner la stratégie globale de Lawson *et al.* (2017) a été supprimée compte tenu du fait que ces informations sont intégrées à la stratégie et au plan d'action globaux de Manta Trust.

La liste des espèces et les aires de répartition ont été mises à jour pour refléter les connaissances les plus récentes, conformément au Guide des raies manta et diables de mer du monde (Stevens *et al.*, 2018).

1. RÉFÉRENCES (le cas échéant)

[Résolution de la CTOI sur les raies mobula](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwi9io_BktrkAhXw7XMBHTldB6QQFjAAegQIBRAC&url=https%3A%2F%2Fwww.iotc.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fdocuments%2F2019%2F05%2FIOTC-2019-S23-PropIE_-_On_mobulid_rays_European_Union.pdf&usg=AOvVaw279uIL07kAoEHSpWkPEbmj)

[Stratégie globale et plan d'action pour la conservation des raies mobula](https://www.mantatrust.org/our-strategy)

[Priorités de recherche pour une conservation efficace de la raie manta et des diables de mer](https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2018.00314/full)

1. ACTION

Il est recommandé de renouveler l'Action concertée (voir la proposition révisée d'Action concertée présentée à l'Annexe du présent document). Compte tenu du fait que les activités n'étaient pas encore terminées et ont été mises à jour, l'action concertée devrait être prolongée pour la période triennale suivante.

## ACTION CONCERTÉE POUR LES RAIES DU GENRE MOBULA *(MOBULIDAE)*

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 12e réunion (Manille, Octobre 2017)

|  |  |
| --- | --- |
| **Auteur de la proposition** | **La Manta Trust**  La Manta Trust est une organisation internationale qui adopte une approche multidisciplinaire pour la conservation ~~mondiale~~ des raies du genre *~~Manta~~* ~~et du genre~~ *~~Mobula~~* ~~(~~Mobulidae~~)~~ *(Mobula spp.)* et de leur habitat au moyen d’activités scientifiques et de recherche poussées, ~~tout~~ en sensibilisant et en éduquant le grand public et les acteurs communautaires. Le réseau de la Manta Trust s’étend à travers le monde ~~et comprend~~ comprenant des collaborations et des projets affiliés dans ~~22~~ plus de 25 pays et dans les États de l’aire de répartition des Mobulidae. La Manta Trust est un partenaire coopérant du MdE Requins  **La Wildlife Conservation Society (WCS)**  La Wildlife Conservation Society est une organisation internationale de conservation qui œuvre pour la sauvegarde de la faune et des espaces sauvages dans le monde entier grâce à la science, aux actions de conservation, à l’éducation et à l’incitation des individus à valoriser la nature. La WCS opère dans plus de 60 pays à travers le monde, et son programme de conservation marine est déployé dans plus de 20 pays pour protéger les principaux habitats et la faune marins afin d’éradiquer la surpêche et de protéger les espèces majeures, notamment les requins et les raies. Le programme de protection des requins et des raies de la WCS s’occupe de la recherche scientifique et du suivi, des programmes de conservation, de la réforme des politiques aux niveaux local, national et multilatéral, et de la sensibilisation et l’éducation. Il vise à : sauver les espèces de requins et de raies de l’extinction ; assurer la durabilité des pêches ; contrôler efficacement le commerce international de ces espèces ; et réduire la consommation de produits à base de requins et de raies issus de sources illégales ou non durables. La Wildlife Conservation Society est un partenaire coopérant du MdE Requins |
| **Espèce cible, taxon inférieur ou population, ou groupe de taxons ayant des besoins communs** | Classe : Chondrichthyes  Ordre : Rajiformes  Famille : Mobulidae  Espèces *: ~~Manta~~ Mobula alfredi* - Raie manta des côtes  *~~Manta~~ Mobula birostris* – Raie manta océanique  *Mobula mobular* - ~~Mante~~  *~~Mobula japanica~~* - Manta Aguillat  *Mobula thurstoni* - Mante Vampire  *Mobula tarapacana* - Diable Géant de Guinée  *Mobula kuhlii* – Petit diable  *Mobula eregoodootenkee*  *Mobula hypostoma* - Diable Géant  *Mobula rochebrunei* - Petit Diable de Guinée  *Mobula munkiana* - Mante de Munk |
| **Répartition géographi-que** | Les Mobulidae ont une répartition mondiale ; elles sont signalées à la fois dans les eaux tropicales et dans les eaux tempérées du Pacifique, de l’Atlantique et de l’océan Indien (White *et al.* 2006, Couturier *et al*. 2012, Bustamante *et al*. 2012). Dans cette vaste aire de répartition, les populations semblent être disséminées et très fragmentées (Clark *et al.,* 2006; White e*t al.,* 2006a), probablement en raison de leurs besoins en ressources alimentaires et en habitats.  (note du Secrétariat : *Chiffres retirés du document - Range Waters, Lawson et al (2017). Figures ajoutées au document : Eaux de l'aire de répartition, Ste-vens et al (2018)*)                Figure de Stevens et al (2018). Cartes de répartition des espèces de raies manta et de raies du diable (bleu clair = aire de répartition prévue, bleu foncé = aire confirmée).  ~~Figure par Lawson~~ *~~et al.~~* ~~(2017).~~ **~~Cartes de répartition des espèces de raies des genres~~ *~~Manta~~* ~~et~~ *~~Mobula~~*~~.~~** ~~Cartes représentant les zones d’occurrence (EOO) et les zones d’occupation (AOO) des neuf espèces de raies du genre~~ *~~Mobula~~* ~~et des deux espèces de raies du genre~~ *~~Manta~~*~~. Ces espèces sont les suivantes : (A)~~ *~~Mobula japanica~~*~~; (B~~*~~) Mobula mobular ;~~* ~~(C)~~ *~~Mobula thurstoni ;~~* ~~(D)~~ *~~Mobula tarapacana ;~~* ~~(E)~~ *~~Mobula eregoodootenkee ;~~* ~~(F)~~ *~~Mobula kuhlii~~*~~; (G)~~ *~~Mobula hypostoma~~*~~; (H)~~ *~~Mobula rochebrunei~~*~~; (I)~~ *~~Manta birostris ;~~* ~~(J)~~ *~~Manta alfredi~~*~~; (K)~~ *~~Mobula munkiana~~.* |
| **Activités et résultats escomptés** | Une approche globale et ~~un plan~~ stratégique est nécessaire ~~sont essentiels~~ pour assurer la conservation à long terme et l’utilisation durable des Mobulidae.  La Stratégie globale et le Plan d'action pour la conservation des raies mobulides (Ender et al., 2018) fournissent des orientations claires aux Parties sur les objectifs stratégiques et les mesures à prendre pour atteindre les objectifs de conservation. Les objectifs de l'Action Concertée s'alignent sur la Stratégie et le Plan d'Action Global.  L’appel lancé par la CMS à toutes les Parties en faveur de la protection des Mobulidae est clair. Certaines Parties ont déjà pris les devants et ont déclaré la protection de ces espèces au niveau national. Les changements législatifs et les obligations internationales affectent inévitablement les communautés côtières qui dépendent de la pêche des Mobulidae, et ces incidences doivent être examinées. À ce stade du travail axé sur la protection des Mobulidae, il est essentiel d’impliquer les communautés côtières dans la conception de mesures de conservation afin de s’assurer que les interventions sont efficaces, pratiques et orientées par les parties prenantes.  Il est nécessaire d’autonomiser les communautés côtières et de garantir un soutien à long terme pour une transition vers l’arrêt de la dépendance à l’égard de pratiques de pêche non durables, et pour de nouvelles sources de revenus adaptées à leur contexte. Cette mesure permettra de préserver le développement durable et l’avenir économique des communautés les plus touchées par les mesures de protection, qui sont souvent les moins en mesure d’absorber des changements réglementaires majeurs. En particulier, pour véritablement atteindre l’objectif de développement durable 1 (sur l’éradication de la pauvreté) et l’objectif de développement 14 (sur les ressources marines), les questions de la protection des Mobulidae et de la promotion de moyens de subsistance alternatifs pour les pêcheurs devront être abordées simultanément.  Pour assurer une mise en œuvre efficace des stratégies de conservation des Mobulidae qui sont également socialement et culturellement acceptables et éthiques, nous invitons les Parties à inclure les acteurs communautaires dans le processus et à aider les communautés touchées à passer de la capture des Mobulidae à de nouvelles sources de revenus.  Il est proposé que les Parties (voir table dans l’Annexe 1) :  1 : Mettent en œuvre la Stratégie de conservation mondiale pour les mobulidae (Lawson *et al.* 2017), qui fournit un cadre pour une meilleure protection des Mobulidae (Manta *spp.;* Mobula *spp.)* dans toute l’aire de répartition.  2 : Encouragent la conservation et la gestion concertées et communautaires des Mobulidae.  3 : Réduisent les captures cibles et accidentelles des Mobulidae  4 : Suivent, évaluent et adaptent les stratégies de conservation et de gestion. |
| **Avantages associés** | Il est prévu que les activités proposées dans le présent document agissent en faveur d’une conservation efficace des Mobulidae et aident les Parties à respecter leurs obligations en vertu des traités internationaux (la CITES et la CMS, par exemple). Il est également prévu que ces activités soient une occasion pour les Parties : de collaborer, de partager et de divulguer des connaissances sur la conservation ; de mettre en place des actions de coordination qui seront applicables à d’autres espèces marines ; et de suivre les progrès.  De nombreuses communautés côtières qui pratiquent la pêche aux Mobulidae capturent généralement d’autres espèces de requins et de raies à risque inscrites dans la liste de la CMS et qui devront être protégées. La compréhension et la documentation de ces pêches et des moyens de subsistance dans les communautés touchées faciliteront également la gestion et la conservation coordonnées, efficaces et socialement justes des ressources marines. L’appui à la diversification des sources de revenus aidera à atténuer la pression sur les ressources marines et à assurer une viabilité économique à long terme. |
| **Délai** | En cours de mise en œuvre dès que possible  ~~Action 1. Action ouverte qui doit être lancée le plus tôt possible.~~  ~~Action 2. Les activités 2.1, 2.2 et 2.3 doivent être entreprises au moins 6 mois avant la mise en œuvre. L’activité 2.4 exige un engagement à long terme et un soutien aux communautés touchées.~~  ~~Action 3. Ces activités doivent être menées en 2017 et en 2018.~~  ~~Action 4. Ouverte et continue après le lancement de l’Action 2.~~ |
| **Lien avec d’autres actions de la CMS** | Toutes les espèces de *~~Manta spp.~~* ~~et de~~ *Mobula spp*. sont inscrites aux Annexes I et II de la CMS. Les Parties qui sont des États de l’aire de répartition des espèces migratrices énumérées à l’Annexe I doivent s’efforcer de les protéger de manière stricte : en interdisant la capture de ces espèces, et en restreignant considérablement le champ d’application des dérogations ; en conservant et, le cas échéant, en restaurant leurs habitats ; en prévenant, en éliminant ou en atténuant les obstacles à leur migration et en contrôlant d’autres facteurs susceptibles de les mettre en danger.  Le Mémorandum d’entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE Requins) constitue l’accord spécialisé en faveur des chondrichthyens, conformément à l’Article IV 1 de la Convention. Il vise à guider la coopération internationale afin d’assurer et de maintenir un état de conservation durable des requins et des raies migrateurs inscrits dans l’Annexe 1 à ce document.  Les Mobulidae ont été inscrites dans l’Annexe 1 du MdE, ce qui implique que l’espèce devrait bénéficier des mesures et des actions convenues dans le cadre du Mémorandum d’entente et de son Plan de conservation, ainsi que des directives techniques pour la conservation fournies par le Comité consultatif et le Groupe de travail sur la conservation du MdE.  Les actions concertées proposées ~~devraient soutenir~~ soutiennent la mise en œuvre du MdE Requins et des espèces figurant aux Annexes I et II de la CMS. Elles devraient plus particulièrement encourager les signataires du MdE Requins qui sont également des Parties à la CMS à veiller à ce que des règlements nationaux et juridiquement contraignants soient en place pour interdire la pêche ciblée, la conservation, le débarquement, le transbordement, la vente, etc. des raies *Mobula* tout en préservant les moyens de subsistance des communautés côtières des Parties qui dépendent de la pêche des Mobulidae. Les actions concertées proposées devraient également être alignées sur les objectifs de développement 1 et 14 (sur l’éradication de la pauvreté et les ressources marines).  Le Groupe de travail sur les prises accessoires du Conseil scientifique de la CMS examine les mesures existantes visant à atténuer ou à réduire la capture accessoire des espèces protégées par la CMS et s’assure que les actions recommandées bénéficient à tous les taxons. Les résultats des actions concertées proposées devraient également contribuer à la réalisation de cet objectif. |
| **Priorité de conservation** | Une pêche excessivement ciblée et les prises accidentelles constituent les plus grandes menaces pour les Mobulidae. En conséquence de la surpêche, certaines populations de Mobulidae en Asie du Sud-Est, dans l’océan Indien et en Afrique enregistrent des diminutions régionales de plus de 80 %.Une question particulièrement inquiétante est celle de l’exploitation de cette espèce dans des habitats critiques où des regroupements entiers d'animaux peuvent être capturés ave un effort de pêche relativement bas. Pour ces espèces intrinsèquement vulnérables (faible taux de reproduction, petite taille des sous-populations, comportement migratoire et grégaire), même des pressions négatives négligeables sont susceptibles d’avoir de graves conséquences pour la survie mondiale de la population.  Les Mobulidae ont été signalées comme des prises accidentelles de 21 pêches artisanales dans 15 pays et de neuf pêches industrielles dans 11 pays (Croll *et al.,* 2015). Une étude récente estime que les prises accessoires mondiales dans les pêches thonières à la senne coulissante s’élèvent à près de 13 000 Mobulidae par an (Croll *et al.,* 2015). L’envolée de la demande en plaques branchiales séchées de raies *Mobula* utilisées en médecine chinoise, ainsi qu’en chair et en cartilage, a également conduit au ciblage des espèces vulnérables par des pêches largement non réglementées et non surveillées.  Des diminutions significatives des prises ont été observées dans plusieurs endroits dans les régions de l’Indo-Pacifique, de l’Est du Pacifique et de l’océan Indien, souvent en dépit des éléments de preuve attestant d’une augmentation de l’effort de pêche. Des baisses de population se produisent probablement dans d’autres zones, mais sont passées inaperçues.  Des activités de pêche de subsistance des Mobulidae se sont produites par le passé dans des endroits isolés avec des engins simples, ce qui limitait la distance et la durée de l’activité des pêcheurs. Cependant, au cours des dernières années, les pêcheurs ont commencé à cibler ces raies avec des engins de pêche modernes et à élargir leur zone et leur saison de pêche. (Dewar, 2002; White *et al*., 2006b; Rajapackiam *et al*., 2007; White et Kyne, 2010; Heinrichs *et al.,* 2011; Lewis *et al.,* 2015; Fernando & Stevens, 2011). La pêche artisanale vise également les Mobulidae pour l’alimentation et les produits locaux (Ayala, 2014).  Les Mobulidae peuvent représenter une part importante du revenu des communautés de pêcheurs, en particulier les petits pêcheurs. Les raies Mobulidae sont souvent capturées avec des engins non sélectifs dans le cadre de pêches multispécifiques. Les communautés de pêche à petite échelle se retrouvent généralement dans les zones les plus pauvres des pays et sont peu en mesure d’absorber une perte soudaine de revenus. Les stratégies manquent souvent d’efficacité en l’absence d’une collaboration et d’un partenariat avec les communautés touchées, et lorsque des mesures ne sont pas prises pour fournir le soutien avant l’exécution des stratégies de conservation.  L’accent mis sur le partenariat, la cogestion et la reconnaissance de l’expertise locale afin développer des moyens de subsistance alternatifs qui réduisent la pression sur un élément particulier de la biodiversité sont au cœur des initiatives pour des moyens de subsistance alternatifs durables. La recherche dans ce domaine a beaucoup progressé au cours de la dernière décennie. La collaboration avec des spécialistes des sciences sociales et des experts permettra d’éviter des erreurs courantes et de favoriser le développement de sources de revenus alternatives pour les communautés.  L’analyse des moyens de subsistance permet de mieux comprendre la nature des systèmes de production des pêches à petite échelle et d’identifier les points d’entrée appropriés pour l’action de développement ou pour l’appui politique en faveur de la réduction de la pauvreté dans les communautés de pêcheurs (Allison et Ellis, 2001).  Une revue systématique et une consultation des membres de la communauté devraient être menées avant le début des investissements (Roe *et al.,* 2015). Cette revue peut alors orienter à la fois la décision de poursuivre l’effort et la nature de l’initiative et de l’investissement. La revue devrait se concentrer non seulement sur l’intervention spécifique prévue, mais aussi sur la compréhension du système dans lequel elle est exécutée et sur le rôle des activités qu’elle tente de remplacer dans la stratégie de subsistance. Le travail devrait être articulé autour d’un cadre de gestion adaptative qui permet de mettre à l’essai et d’apprendre (Roe *et al.,* 2015). |
| **Pertinence** | Les Parties qui sont des États de l’aire de répartition des Mobulidae énumérées aux Annexes I et II de la CMS conviennent, sous la CMS, de s’employer à les protéger de manière stricte en interdisant la capture de ces espèces, et en restreignant considérablement le champ d’application des dérogations. Toutefois, la connaissance du public et des pêcheurs du statut de menacé des Mobulidae et de l’existence de ces mesures est généralement médiocre. En outre, les communautés ne bénéficient d’aucun soutien dans le développement de moyens de subsistance alternatifs même dans les régions où des mesures de protection ont été établies, ce qui remet en question l’efficacité et le respect de ces mesures.  Toute initiative nationale de conservation destinée à empêcher que les Mobulidae ne soient soit poussées à l’extinction est peu susceptible d’être efficace si l’animal n’est pas protégé pendant ses migrations saisonnières dans et à travers les eaux des autres États de son aire de répartition et au-delà de la juridiction nationale. En convenant de l’inscription de l’espèce sur la liste de la CMS, les États de l’aire de répartition acceptent également : de conserver et, le cas échéant, de restaurer leurs habitats ; de prévenir, d’éliminer ou d’atténuer les obstacles à leur migration ; et de contrôler d’autres facteurs susceptibles de les mettre en danger. Par conséquent, les Parties doivent œuvrer de concert pour élaborer des mesures de mise en œuvre efficaces, qui tiennent compte de l’effet sur les communautés côtières, et pour impliquer les organismes de développement pertinents, le cas échéant, dans la mise au point de moyens de subsistance alternatifs. |
| **Absence de meilleures voies de recours** | Le réseau de la CMS est la plateforme idéale pour améliorer la sensibilisation et la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de conservation des raies du genre *Mobula* et du genre *Manta* dans le cadre de cette action concertée. Une approche stratégique et collaborative est nécessaire pour franchir les prochaines étapes dans la conservation des espèces migratrices telles que les Mobulidae ; à cette fin, il est essentiel que les Parties œuvrent de concert pour élaborer et mettre en œuvre les activités.  En outre, toutes les raies *Mobula* ~~et~~ *~~Manta~~* sont maintenant incluses dans l’Annexe II de la CITES, ce qui exige la réglementation et la durabilité du commerce international des parties et des produits à base de ces espèces. La coopération par le truchement de la CMS renforcera considérablement la capacité des Parties à la CMS à mettre en œuvre leurs obligations en vertu de la CITES.  Les partenaires de la CMS, à l’instar des ONG et des chercheurs engagés, peuvent soutenir ces actions à travers les relations existantes créées par la CMS une fois que les gouvernements décideront d’aller de l’avant et de les entreprendre. |
| **Préparation et faisabilité** | Un réseau de conservation des raies Manta et Mobula a déjà été mis en place pour assurer le partage efficace des données et des informations, la distribution et la divulgation des connaissances sur la conservation, la mise en place des actions de coordination, et le suivi des progrès~~. Le Réseau a publié la~~ Une Stratégie mondiale ~~de conservation des raies~~ *~~Mobula~~* ~~et~~ *~~Manta~~* et un plan d’action pour la conservation des raies du genre mobula a été publié et ~~pour~~ aide~~r~~ les pays à planifier la mise ~~et à mettre~~ en œuvre des mesures ~~les activités~~ de conservation ~~et de gestion des Mobulidae~~.  Des ONG, des chercheurs et des organismes communautaires engagés sont prêts à soutenir les États de l’aire de répartition dans le développement, le financement et la mise en œuvre des travaux collaboratifs. Avec le soutien des partenaires impliqués dans le réseau de conservation des raies *Manta* et *Mobula*, une base extrêmement solide a été établie afin que les États de l’aire de répartition puissent s’y appuyer pour mettre en œuvre les activités proposées. L’appui du MdE Requins et des partenaires coopératifs sera également requis pour soutenir l’élaboration et la mise en œuvre des plans d’action.  Certains États de l’aire de répartition ont déjà mis en place une protection nationale pour les Mobulidae, notamment les Philippines, le Pérou, l’Indonésie et d’autres, et un travail collaboratif a déjà été entrepris avec des ONG et des scientifiques sur le terrain pour soutenir les communautés touchées et la mise en œuvre. Les jalons ont été posés, mais une compréhension, une planification et un soutien supplémentaires de ces États de l’aire de répartition sont nécessaires pour aider les communautés à se départir de la pêche des Mobulidae. |
| **Probabilité de réussite** | La stratégie mondiale et le Plan d’action pour la conservation des raies du genre mobula fournissent ~~Le Réseau de conservation des raies~~ *~~Manta~~* ~~et~~ *~~Mobula~~* ~~a défini~~ des directives et des actions claires ~~requises, et~~ L~~l~~es activités proposées sont soutenues par des ONG, des chercheurs et des organismes communautaires engagés. S’attaquer au problème lié aux moyens de subsistance grâce à des mesures concertées jettera les bases d’une mise en œuvre réussie des initiatives et intégrera les communautés en qualité de partenaires pour assurer la durabilité. Aucun facteur de risque susceptible de compromettre de manière significative le succès des activités proposées n’a été identifié. |
| **Ampleur de l’impact potentiel** | L’implication des communautés dans les activités de co-gestion et de planification liées à la mise en œuvre permet de s’assurer que les stratégies de protection seront efficaces et réalistes. Cette mesure profite à tous les États de l’aire de répartition où les communautés côtières dépendent des pêches des Mobulidae.  Les actions proposées dans le présent document augmenteront également la compréhension et la quantité de données scientifiques sur les captures et les espèces fournies par les communautés. |
| **Rapport coût-efficacité** | Les coûts associés à l’examen de la Stratégie et à l’identification des ~~objectifs et~~ des activités qui peuvent être mis en œuvre par les Parties sont minimes. Les coûts de la réalisation d’enquêtes socioéconomiques et du développement de sources de revenus alternatives dans les communautés varieront en fonction du lieu. Cependant, les avantages l’emportent de loin sur les coûts liés à la mise en œuvre d’initiatives qui ne sont pas efficaces. Les dépenses liées au partage des connaissances dans le cadre de l’Action 4 proposée sont minimes si les activités sont rattachées à des forums et à des conférences régionaux ou nationaux.  Des fonds sont requis pour mener les études socioéconomiques de base recommandées par les experts et pour développer et mettre à l’essai des moyens de subsistance alternatifs durables dans les communautés touchées. Un financement sera également nécessaire pour renforcer les capacités des membres de la communauté à faciliter la transition vers d’autres moyens de subsistance. L’accès au capital, aux subventions ou aux prêts à long terme pour promouvoir les nouvelles sources de revenus alternatives est également fondamental. |
| **Références** | Allison E, Ellis F. 2001. The Livelihoods Approach and Management of Small-Scale Fisheries. Marine Policy, 25, 377-388.  Ayala. 2014. First assessment of Mobulid rays fishery in Peru. Asociación Peruana para La Conservación de la Naturaleza (APECO). Final Project Report to the Save Our Seas Foundation.  Bustamante C, Couturier L, Bennett M. 2012. First record of *Mobula japanica* (Rajiformes: Myliobatidae) from the south-eastern Pacific Ocean. Marine Biodiversity Records; Volume 5; e48; 4 pages.  Clark TB, Smith WD, Bizzarro JJ. 2006. *Mobula tarapacana*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.3. <www.iucnredlist.org>.  Couturier LIE, Marshall AD, Jaine FRA, Kashiwagi T, Pierce SJ, Townsend KA, Weeks SJ, Bennet MB, Richardson AJ. 2012. Biology, Ecology and Conservation of the Mobulidae. Journal of Fish Biology, 80 : 1075-1119.  Dewar H. 2002. Preliminary report: Manta harvest in Lamakera. p. 3 p. Oceanside, USA : Report from the Pfleger Institue of Environmental Research and the Nature Conservancy.Fernando & Stevens 2011).  Ender I, Stevens G, Carter R, Atkins R, Copeland D. 2018. Conserving mobulid rays: A global strategy and action plan. The Manta Trust, UK. <https://www.mantatrust.org/our-strategy>  Heinrichs S, O’Malley M, Medd H, Hilton P. 2011. Manta Ray of Hope 2011 Report: The Global Threat to Manta and Mobula Rays. WildAid, San Francisco, CA..  Lawson JM, Fordham SV, O’Malley MP, Davidson LN, Walls RH, Heupel MR, Stevens G, Fernando D, Budziak A, Simpfendorfer CA, Ender I. Sympathy for the devil: a conservation strategy for devil and manta rays. PeerJ. 2017 Mar 14;5:e3027.  Lewis SA, Setiasih N, Fahmi , Dharmadi , O’Malley MP, Campbell SJ, Yusuf M, Sianipar AB. 2015. Assessing Indonesian manta and devil ray populations through historical landings and fishing community interviews. *PeerJ PrePrints* 3:e1642 [https://dx.doi.org/10.7287/peerj.preprints.1334v1https://dx.doi.org/10.7287/peerj.preprints.1334v1](https://dx.doi.org/10.7287/peerj.preprints.1334v1)  Rajapackiam S, Mohan S, Rudramurthy N. 2007. Utilization of gill rakers of lesser devil ray *Mobula diabolus* – a new fish byproduct. Marine Fisheries Information Service, Technical and Extension Series, 191: 22-23.  Roe D, Booker F, Day M, Zhou W, Allebone-Webb S, Hill N, Kumpel N, Petrokofsky G, Redford K, Russell D, Shepherd G, Wright J, Sunderland T. 2015. Are Alternative Livelihood Projects Effective at Reducing Local Threats to Specified Elements of Biodiversity and/or Improving or Maintaining the Conservation Status of Those Elements? Environmental Evidence, 4, 22.  Stevens, G. M.W., Fernando, D., Dando, M., and Notobarlo di Sciara, G. (2018a). Guide to the Manta and Devil Rays of the World. Wild Nature Press  White WT, Clark TB, Smith WD, Bizzarro JJ. 2006a. *Mobula japanica*. In : IUCN 2011. IUCN Red List of Threatened Co Species. Version 2011.2. <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>  White WT, Last PR, Stevens JD, Yearsley GK, Fahmi, Dharmadi. 2006b. Economically important sharks and rays of Indonesia. Australian Centre for International Agricultural Research. 338 pp.  White W, Kyne P. 2010. The status of chondrichthyan conservation in the Indo-Australasian region. Journal of Fish Biology, 76(9), 2090-2117. |

**Annexe 1. Actions concertées pour la Conservation des Raies manta (Famille Mobulidae) sous la Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage(CMS)**

| **Activité** | **Résultats/Conclusions** | **Période** | **Responsabilité** | **Financement** | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **~~1. Mettre en œuvre la Stratégie de conservation mondiale pour les mobulidae~~** | | | | | |
| ~~1.1. Examiner la Stratégie de conservation mondiale (Lawson et al., 2017) et mettre en œuvre des actions prioritaires~~. | ~~La stratégie fournit des orientations aux Parties~~.  Il existe des politiques de protection à l'échelle locale, nationale ou régionale qui réduisent ou éliminent la mortalité mobulide. | ~~2017-2018~~  2019-2023 | Parties État de l’aire de répartition.  ~~Les Parties pourraient inviter à soutenir la mise en œuvre~~:  ~~Les Signataires du MdE Requins, le Comité consultatif du MdE Requins(AC), les Partenaires coopératifs du MdE Requins, les ONG~~..  Pays pêcheurs, États Parties de transit et de consommation, ORP, ORGP, ORGP | Au besoin, ~~au cas par cas~~ par les Parties. | |
| **~~2. Encourager la conservation et la gestion concertées et communautaires des Mobulidae~~** | | | | | |
| 1.2. Renforcer les capacités pour l'application des politiques et surveiller leur efficacité (par exemple, la CITES). | Application efficace de la loi à tous les niveaux réduit les prises illégales, renforce la conformité, appuie la gestion responsable des pêches et récompense les collectivités de pêcheurs responsables. | 2019 - 2020 | Parties États de l’aire de répartition, pays pêcheurs, États Parties de transit et de consommation, ORP, ORGP, ORGP | Au besoin au cas par cas | |
| **Activité** | **Résultats/Conclusions** | **Période** | **Responsabilité** | **Financement** | |
| ~~2.1. S'engager avec les communautés locales et le secteur de la pêche pour recueillir des informations socio-économiques sur les prises de mobulidae, partager des informations et développer en collaboration des stratégies de conservation et de gestion.~~  1.3. Appuyer la recherche qui améliore les connaissances sur les prises accidentelles de mobulidés~~.~~ | Les Connaissances scientifiques les plus récentes informent les Parties des mesures de protection et de ~~Une~~ gestion ~~collaborative et éclairée favorise la prise de décision efficace et la mise en œuvre de la législation.~~ | ~~2017-~~2020-2023 | Partie État de l’aire de répartition, ONG.  Les Parties pourraient inviter à soutenir la mise en œuvre:  Les Signataires du MdE Requins, les Partenaires coopératifs du MdE Requins, ONG, organes de recherche. | Au besoin, ~~au cas par cas~~.par des projets de recherche | |
| ~~2.2. Renforcer les capacités des communautés locales pour soutenir la transition vers des moyens de subsistance alternatifs~~.  1.4. Fournir aux pêcheurs des engins de pêche sélectifs abordables pour réduire les prises accessoires des mobulés (p. ex. programmes d'échange d'engins, programmes de subventions). | Les pêcheries utilisent des engins sélectifs qui réduisent les prises accidentelles et la mortalité des raies ~~communautés sont capables~~ et ~~désireuses de s'écarter de la pêch~~e ~~aux~~ mobulidae. | ~~2017-~~2020-2021 | Etats Parties de l'aire de répartition, ONG, organismes de recherche, ORP, ORGP.  Les Parties pourraient inviter à soutenir la mise en œuvre:  Les Signataires du MdE Requins, les Partenaires coopératifs du MdE Requins, ~~ONG~~. | Au besoin, ~~au cas par cas~~ par les Parties | |
| ~~2.3 Consulter et collaborer avec les communautés et le secteur des pêches pour concevoir et planifier des changements réglementaires ou législatifs avant la mise en œuvre.~~  1.5. Sensibiliser les pêcheurs aux méthodes de remise à l'eau sans risque des prises accessoires de mobulidés (voir la résolution de la CTOI sur la conservation des raies mobulidés IOTC-2019-S23-PropI[E]). | ~~Les communautés sont préparées à des changements législatifs et la législation est adaptée aux conditions locales~~.  Des méthodes de remise à l'eau sûres sont employées pour toutes les prises accidentelles de mobulidés. | ~~2017-~~2020-2022 | Partie État de l’aire de répartition, ONG, organismes de recherche, ORP, ORGP.  ~~Les Parties pourraient inviter à soutenir la mise en œuvre:~~  ~~Les Signataires du MdE Requins, les Partenaires coopératifs du MdE Requins, ONG.~~ | Au besoin, au cas par cas | |
| **Activité** | **Résultats/Conclusions** | **Période** | **Responsabilité** | **Financement** | |
| **~~3. Réduire les captures cibles et accidentelles des Mobulidae~~** | | | | | |
| 1.6 Établir des restrictions temporelles ou spatiales sur la pêche mobulide des habitats critiques. | Il existe des restrictions de pêche temporelles ou spatiales efficaces fondées sur la connaissance des déplacements des mobulidés et de l'utilisation de l'habitat. | 2019 - 2023 | Etats Parties de l'aire de répartition, ONG, organismes de recherche, ORP, ORGP.  Les Parties peuvent inviter les personnes suivantes à appuyer la mise en œuvre :  Signataires du MdE Requins, CMS MdE Requins | Au besoin, au cas par cas. | |
| ~~3.1. Mener des recherches communautaires participatives pour améliorer les connaissances sur les captures cibles et accidentelles de mobulidae ainsi que sur la répartition et la présence de mobulidae dans les États de l'aire de répartition~~.  1.7. Limiter la pêche fantôme en identifiant les points chauds et les mesures d'atténuation pour les pêcheurs | Amélioration de ~~des connaissances qui informe les Parties sur la législation et~~ la gestion des pratiques qui sont en place pour réduire la pêche fantôme ~~appropriées.~~ | ~~2017-2020~~  2019-2023 | Partie État de l’aire de répartition, ONG organismes de recherche, ORP, ORGP.  Les Parties pourraient inviter à soutenir la mise en œuvre:  Les Signataires du MdE Requins, les Partenaires coopératifs du MdE Requins, ~~ONG, organes de recherche~~. | Au besoin, au cas par cas. | |
| ~~3.2. Développer, diffuser et soutenir la mise en œuvre d'approches sur les meilleures pratiques pour réduire les prises accessoires de mobulidae et pour assurer une manipulation un rejet sûrs afin de minimiser la mortalité après capture.~~ | ~~Augmentation de la capacité du secteur de la pêche et des organismes de gestion à réduire les prises accidentelles et la mortalité des mobulidés.~~ | ~~2017-2020~~ | ~~Partie État de l’aire de répartition, ONG, Organes de recherche, ORP, ORGP.~~  ~~Les Parties pourraient inviter à soutenir la mise en œuvre:~~  ~~Les Signataires du MdE Requins, les Partenaires coopératifs du MdE Requins~~ | ~~Au besoin, au cas par cas~~ | |
| **Activité** | **Résultats/Conclusions** | **Période** | **Responsabilité** | **Financement** | |
| **2. Encourager la gestion communautaire collaborative** | | | | | |
| ~~3.3. Collaborer et coordonner la recherche et la mise en œuvre de la gestion avec les parties prenantes locales et les États de l'aire de répartition voisins, en reconnaissant la nécessité d'aborder la conservation des stocks partagés par des approches coordonnées - par ex. via les ORGP et les ORP.~~  2.1 Recueillir des informations socio-économiques sur les prises de mobulidés dans les communautés de pêcheurs. Consulter les collectivités pour concevoir des modifications réglementaires ou législatives avant la mise en œuvre. | ~~Des actions coordonnées permettent la conservation des stocks partagés.~~  Une gestion éclairée favorise une prise de décision et une mise en œuvre appropriées et efficaces de la législation. | ~~2017-2020~~  2019-2021 | Partie État de l’aire de répartition, ONG, ~~Organes de recherche, ORP, ORGP.~~  Les Parties pourraient inviter à soutenir la mise en œuvre:  Les Signataires du MdE Requins, les Partenaires coopératifs du MdE Requins, NGO, Organes de recherche | Au besoin, au cas par cas. | |
| ~~3.4. Assurer la mise en œuvre effective des exigences et règlements complémentaires de la CITES, en particulier s'il n'existe pas de protection nationale stricte pour les mobulidae.~~  1.3. Appuyer l'élaboration de programmes de moyens de subsistance de remplacement (p. ex., agriculture, aquaculture) grâce à une planification concertée avec les collectivités~~.~~ | ~~Les exigences de la CITES sont incorporées dans la législation nationale et mises en œuvre efficacement dans les États de l'aire de répartition et de consommation.~~  Les communautés engagées et informées sont prêtes à s'éloigner de la pêche mobulide et à s'adapter aux changements. | ~~2017-2018~~  2019-2023 | ~~Partie État de l’aire de répartition, ONG, ORP, ORGP~~.  Les Parties pourraient inviter à soutenir la mise en œuvre:  Les Signataires du MdE Requins, les Partenaires coopératifs du MdE Requins, ~~les États Parties consommateurs~~ les ONG. | Au besoin, au cas par cas | |
|  |  |  |  | |  |
| **Activité** | **Résultats/Conclusions** | **Période** | **Responsabilité** | | **Financement** |
| ~~3.5 Élargir la lutte contre la pêche illégale et le commerce illégal~~  2.3 Renforcer la capacité des communautés à s'affranchir de la pêche mobulide | ~~Une application efficace à tous les niveaux, y compris les poursuites, réduit les prises illégales, directes et accidentelles, renforce le respect des réglementations, soutient une gestion responsable des pêches et récompense les communautés de pêcheurs responsables.~~  Les communautés engagées et informées possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour passer de la pêche sportive à la pêche sportive. | 2017-2020 | Parties États de l’aire de repartition, ONG, ~~Pays de pêche,États~~ Les Parties ~~de transit et consommateurs, ORP, ORGP.~~peuvent inviter à participer à la mise en œuvre :  Signataires du MdERequins, CMS MdE Requins Partenaires coopérants, ONG | Au besoin, au cas par cas | |
| **~~4~~3. Suivre, ~~évaluer~~ influencer et adapter les stratégies ~~de conservation et~~ de gestion** | | | | | |
| ~~4.~~3.1 ~~Élaborer un plan pour~~ S~~s~~urveiller et évaluer ~~l'efficacité des interventions visant à réduire~~ l'impact socio-économique des nouvelles mesures de protection. | Les données ~~et les preuves recueillies~~ éclairent l’approche de afin d’assurer ~~garantissent la mise en œuvre de stratégies de conservation et~~ de ~~gestion,~~ le maintien du bien-être économique des collectivités ou leur amélioration. | 2017-~~2020~~ 2023 | Partie État de l’aire de répartition, ONG.  ~~Les Parties pourraient inviter à soutenir la mise en œuvre:~~  ~~Les Signataires du MdE Requins, les Partenaires coopératifs du MdE Requins, les ONG,~~ les organes de recherche. | Au besoin, au cas par cas | |
| **Activité** | **Résultats/Conclusions** | **Période** | **Responsabilité** | | **Financement** |
| ~~4~~3.2 Surveiller et évaluer ~~Élaborer un plan de surveillance~~ l’impact écologique des mesures de protection des mobulidés ~~afin de~~ déterminer l'efficacité ~~des mesures de conservation et de gestion.~~ et réévaluer l'approche en fonction de son efficacité | ~~Les données et les preuves recueillies garantissent la mise en œuvre de stratégies de conservation et de gestion, le bien-être économique des communautés est maintenu ou amélioré~~.  La direction est informée de l'efficacité des mesures de protection et adapte son orientation au besoin. | 2017~~-2020~~  2023 | Partie État de l’aire de répartition, ONG.  ~~Les Parties pourraient inviter à soutenir la mise en œuvre:~~  ~~Les Signataires du MdE Requins, les Partenaires coopératifs du MdE Requins, les ONG,~~ les organes de recherche. | Au besoin, au cas par cas | |
| ~~4.~~33 Rassembler et partager les résultats et les meilleures pratiques lors d'ateliers nationaux et régionaux. | Les leçons apprises et les meilleures pratiques peuvent être partagées entre les Etats de l'aire de répartition et les stratégies peuvent être adaptées si nécessaire. | 2017~~-2020~~  2023 | Les Parties État de l’aire de repartition avec l’aide du secrétariat.  Les Parties pourraient inviter à soutenir la mise en œuvre:  Les Signataires du MdE Requins, les Partenaires coopératifs du MdE Requins, les ONG, les organes de recherche.. | Au besoin, au cas par cas. | |

**Annexe 2.** Figure de ~~Lawson~~ Ender *et al.* (~~2017~~ 2018). **Protections internationales, nationales et territoriales et étatiques actuellement en place pour les raies *Mobula* et *Manta*.** ~~Protection juridique internationale, nationale, territoriale et étatique qui restreint la pêche et/ou le commerce d’une ou plusieurs espèces de raies~~ *~~Mobula~~* ~~(Mobula spp.) et/ou~~ *~~Manta~~* ~~(Manta spp.). Le terme « protection juridique » renvoie ici à une obligation de protection, légale ou autre, et ne porte pas sur la réussite ou l’efficacité de la mise en œuvre de la protection. La date d’adoption de la protection~~ *~~juridique est indiquée entre parenthèses.~~*

*(Note du Secrétariat – Figures de Lawson et al (2017) retirées du document : Les protections internationales, nationales et territoriales/étatiques actuellement en place pour les raies diables et les raies manta. Ajout de figures par Ender et al (2018) au document : " Législation de protection ", y compris les protections internationales, nationales et territoriales/étatiques actuellement en place pour les raies diables et manta)*



